



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20250616-lmc1521845-DE-1-1
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Publication électronique le : 1 juillet 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

PARTICIPATION 2025 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN HAUTS-DE-FRANCE

(N°2025-198)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-89 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « #DESTINATION 62 - Pour un tourisme qui nous ressemble » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la structure Accueil Paysan Hauts-de-France, une participation financière de 7 000 € au titre de l'année 2025, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2025, attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	7 000,00	7 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pôle aménagement et développement territorial

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

..... CONVENTION

Objet : participation 2025 aux actions de l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France »

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date 16 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Accueil Paysan Hauts-de-France » dont le siège est situé 1 rue du moulin 59190 Hazebrouck, représentée par madame **Anne Dewisme**, co-Présidente de l'association « tourisme responsable et solidaire ».

ci-après désignée par « Accueil Paysan Hauts-de-France »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-4 ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

Vu la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire le 17 janvier 2013 ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

Vu le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

Vu le pacte des réussites citoyennes adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 21 novembre 2022 ;

Vu le pacte des solidarités humaines adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 25 mars 2024, portant vote de la stratégie tourisme #Destination62 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 24 mars 2025, portant vote du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental, en date du 16 juin 2025 portant attribution de la participation départementale à « Accueil Paysan Hauts-de-France » d'un montant total de 7 000 € pour l'année 2025, et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu les crédits budgétaires départementaux inscrits au sous-programme C01-633C01 ;

Vu le plan d'actions 2025 présenté par « Accueil Paysan Hauts-de-France » ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : OBJET

La présente convention définit le cadre général et les modalités essentielles du soutien apporté par le Département à « Accueil Paysan Hauts-de-France » pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2025, d'actions en faveur du développement d'un tourisme accessible à tous.

Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 : les engagements de « Accueil Paysan Hauts-de-France »

Le programme d'action 2025 porté par le bénéficiaire s'articule autour de trois axes majeurs :

- Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité
- Faire connaître le réseau Accueil Paysan
- Poursuivre le développement des actions du réseau

Accueil Paysan Hauts-de-France s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

2.2 : les engagements du Département

Pour la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article 2.1, le Département attribue une participation en fonctionnement à Accueil Paysan Hauts-de-France, qui s'élève à 7 000 €, dans le cadre du plan d'actions 2025.

Article 3 : LA DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, adressée par lettre recommandée six mois avant la date de l'échéance annuelle.

En cas de non-respect des engagements souscrits par les cocontractants, elle pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, dès signature de la convention. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières du Département. S'il s'avère que l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France » n'a pas respecté le programme d'actions repris à l'article 2.1, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

La participation départementale est :

- imputée au chapitre 936, sous-chapitre 936-33, imputation comptable 6568, du budget départemental, au sous-programme : C01-633C01 : » partenariats stratégiques – attractivité touristique » : 7 000 €.
- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte n°

Article 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :
<https://www.pasdecalais.fr/contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Article 6 : ASSURANCES

Accueil Paysan Hauts-de-France exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Le bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

Article 7 : LITIGE – VOIE DE RECOURS

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties pourront convenir d'un accord amiable. À défaut de règlement du litige, pourra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Le présent document comporte 3 pages et est établi en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Arras, le
en deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour Accueil Paysan Hauts-de-France

La co-Présidente

Anne DEWISME



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

BILAN d'activités 2024

I) Agir pour un agritourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et augmenter la compétence des membres du réseau Accueil Paysan au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas-de-Calais Tourisme

> Mettre en place des modules de formation/information à destination des adhérents, en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés

□ Accueil de cyclotouristes et point accueil vélo : visioconférence avec Sophie Brissaud

> Animer un groupe de travail et rencontres thématiques pour développer nos compétences

□ Outil de communication Facebook (journées d'échanges en visioconférence), participation aux COPIL de Destinations Digitales

> Renforcer la connaissance et la diffusion des dispositifs de financements existants et critères d'éligibilité

□ Participation au groupe PID (Point Info Diversification) mis en place par la Région pour le dispositif Appel à Projets Accueil,

□ Visioconférence avec l'ADEME sur les financements pour améliorer les équipements (économie d'eau et d'énergie)

2. Sensibiliser les adhérents sur des thématiques bien spécifiques : sécurité, réglementation (accueil des mineurs, séjours de rupture) ... Ces sujets seront traités par des intervenants plus spécialisés recommandés par Pas-de-Calais Tourisme et par les acteurs du département chargés des questions de solidarité dans les territoires (maisons départementales des solidarités).

3. Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité, priorité de la politique touristique départementale : structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc.

□ Participation aux réunions organisées par l'UNAT (membre du conseil d'administration)

□ Présentation du Parc des Caps et Marais d'Opale lors de notre Assemblée Générale

□ Implication en 2024 dans le projet mis en place par l'agglomération de Lens-Liévin (10 000 départs en vacances) en lien avec Vacances Ouvertes (les structures d'Accueil Paysan n'ont pas été retenues)

□ Convention signée entre FNAP/ SOS Village / Réseau CIVAM le 21 octobre 2024



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

> Développement d'un partenariat avec l'APF afin de diffuser leurs compétences, outils et expertise sur l'accessibilité auprès des membres du réseau Accueil Paysan.

4. Travailler en synergie avec l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Département afin de développer un tourisme expérientiel : à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes.

> Diffusion des informations concernant le dispositif Grandir Ensemble aux membres d'Accueil Paysan Action réalisée

> Recenser, valoriser et développer l'offre expérientielle existante au sein du réseau Accueil Paysan (fabrication de pain, initiation à la traite, promenade en âne, résidence d'artiste...)

> Slow tourisme et mobilité douce : Travailler à la définition et la mise en place de circuits vélo « Itinéraires Paysans » à partir de nos structures, en partenariat avec Pas de Calais Tourisme.

□ Un parcours test avec Sophie Brissaud de Pas de Calais Tourisme.

□ Une réunion avec PNR Cap et marais d'Opale pour les impliquer dans le projet..

II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les Offices de Tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du Grand Public.

> Mise à jour des listings et déploiement d'une communication plus régulière avec les offices de tourisme du territoire, Pas-de-Calais Tourisme et le Département (événements, formations, rencontres...).

□ Relais des informations des adhérents sur Facebook (54 posts en 2024)

2. Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le Réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment à travers l'organisation d'événements artistiques dans le cadre de la résidence d'artiste et la participation à l'organisation d'événements communs avec les partenaires du réseau InPact.

> Accompagnement renforcé de nos adhérents dans leur communication : réalisation d'audits internes, réalisation et diffusion de portraits d'adhérents

□ Résidence d'artiste en 2024 chez 2 adhérents du Pas de Calais

3. Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets en travaillant davantage en réseau avec les acteurs des réseaux InPact et du PID

> Organisation de réunions d'information « primo-accueil à destination des partenaires et porteurs de projet Deux rencontres en 2024.

> Mise en ligne de nos formations sur les agendas du PID et du réseau InPact, participation aux dynamiques collectives de travail Action réalisée (site internet de l'Envie au projet)



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

4. Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser au plus grand nombre lors des salons et évènements, ainsi que via les Offices de Tourisme.
- Plaquette de présentation des adhérents réalisée et 7000 dépliants imprimés
 - Préparation de la signalétique

5. Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...) : diffusion par e-mail, via les réseaux sociaux et mise en place d'une lettre d'information.
- 3 lettres d'infos pour la résidence d'artiste, diffusion des mails, diffusion sur réseaux sociaux

III) Poursuivre le développement des actions du réseau

1. Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisations, conseils en accueil pédagogique, social et touristique, programme de formation et animation de groupes de travail thématiques).
- > Mettre en place des modules de formation/information à destination des porteurs de projet, en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés
 - > Renforcer la connaissance et la diffusion des dispositifs de financements existants et critères d'éligibilité
 - > Prendre part aux dynamiques multi-acteurs et aux travaux du Département visant à développer et rendre visible et accessible une expertise au service des acteurs du département.
 - Cycle de formation accueil pédagogique (dont accueil des personnes en situation de handicap), formation biodiversité, formation abeilles et polliniseurs, formation composition et vie du sol

2. Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informé et relayer ces informations à nos adhérents.
- Participation aux commissions cultures, internationales ...
 - Participation à l'AG nationale sur le thème de la gouvernance
 - Formation communication mis en place par la FNAP

3. Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département.
- voir plaquette de communication

4. Amorcer une rencontre avec le pôle des Solidarités du Département du Pas-de-Calais et/ou des maisons départementales des solidarités afin de présenter les actions réalisées par l'association, notamment dans le cadre de l'accueil social.

5. Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association.



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Programme d'activités 2025

I) Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et augmenter la compétence des membres du réseau Accueil Paysan au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas-de-Calais Tourisme

> Mettre en place des modules de formation/information à destination des adhérents, en lien avec Pas-de-Calais Tourisme et les partenaires identifiés

> Mettre en place des formations communications avec la FNAP (Fédération Nationale d'Accueil Paysan) : stratégie des réseaux sociaux, créer des visuels numériques pour valoriser son activité touristique, créer des photos de qualité avec son smartphone.

> Mettre en place un nouveau site internet et accompagner les adhérents dans les informations à mettre en ligne via leur page intranet

2. Sensibiliser les adhérents sur des thématiques bien spécifiques : sécurité, réglementation (accueil des mineurs, séjours de rupture) ...

> Diffuser aux adhérents les informations réglementaires concernant leurs activités d'accueil (fiches réglementaires FNAP, atelier en visio)

3. Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité, priorité de la politique touristique départementale : structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc.

> Développer un partenariat avec SOS Villages d'enfants suite à la signature de la convention.

> Poursuivre le partenariat avec l'UNAT

> Mettre en place un partenariat avec l'APF afin de diffuser leurs compétences, outils et expertise sur l'accessibilité auprès des membres du réseau Accueil Paysan.

4. Travailler en synergie avec l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Département afin de développer un tourisme expérientiel : à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes.

> Recenser, valoriser et développer l'offre expérientielle existante au sein du réseau Accueil Paysan (fabrication de pain, initiation à la traite, promenade en âne, ...)

> Slow tourisme et mobilité douce : Travailler à la définition et la mise en place de circuits vélo « Itinéraires Paysans » à partir de nos structures, en partenariat avec Pas de Calais Tourisme □ définitions des points d'intérêts pour le circuit commencé dans le Boulonnais + plaquette en ligne + test dans le Haut pays du Montreuillois

ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les Offices de Tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du Grand Public.

> Mise à jour des listings et déploiement d'une communication plus régulière avec les offices de tourisme du territoire, Pas-de-Calais Tourisme et le Département (événements, formations, rencontres...).

2. Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le Réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment à travers l'organisation d'événements artistiques dans le cadre de Jardins en Scènes et la participation à l'organisation d'événements communs avec les partenaires du réseau InPact.

> Accompagner les adhérents pour améliorer leur communication en réalisant des diagnostics de leurs outils actuels.

> Organisation de Jardins en Scène chez 2 adhérents dans le Pas de Calais : Valérie Magniez à HESMOND, le Jardin de Draeck à ZUTKERQUE.

3. Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets en travaillant davantage en réseau avec les acteurs des réseaux InPact et PID

> Organisation de réunions d'information « primo-accueil » à destination des partenaires et porteurs de projet

> Mise en ligne de nos formations sur les agendas du PID et du réseau InPact, participation aux dynamiques collectives de travail

> Participation à des stands collectifs

4. Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser au plus grand nombre lors des salons et événements, ainsi que via les Offices de Tourisme.

> Mise à jour de la plaquette adhérents et diffusion

> Réalisation de panneaux signalétiques pour les adhérents

> Réalisation d'un livret de communication sur les animations pédagogiques (en ligne)

5. Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...) : diffusion par e-mail, via les réseaux sociaux et mise en place d'une lettre d'information.

> Mise en place d'une lettre d'informations régulière permettant la diffusion des actualités, des événements, des informations du réseau

> Mise en place d'une communication sur les réseaux sociaux régulières en suivant un planning éditorial

> Mise en place d'un forum permettant une communication transversale entre les adhérents de l'association

ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

III) Poursuivre le développement des actions du réseau

1. Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisations, conseils en accueil pédagogique, social et touristique, programme de formation et animation de groupes de travail thématiques).

> Mise en place d'une formation « labellisateurs » pour renforcer la dynamique de labellisation régionale et l'accompagnement des porteurs de projet

> Poursuite du cycle de formations accueil pédagogique

> Poursuite des groupes de travail thématiques et notamment celui permettant la réalisation des cahiers pédagogiques

> Mise en place de diagnostic reboisement chez les structures adhérentes le souhaitant.

2. Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informé et relayer ces informations à nos adhérents. Participation aux commissions cultures, internationales ...Participation à l'AG nationale sur le thème de la gouvernance, formation communication

3. Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département.

> Suivi de deux dispositifs mis en place : Projet de territoire Montreuillois et Collège à la ferme pour l'ensemble du département du Pas-de-Calais (documents joints)

4. Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°17

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PARTICIPATION 2025 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre du projet de mandat 2022-2027, le Département a souhaité reposer les bases des politiques départementales en associant les habitants, les partenaires et les agents. Trois pactes présentant les défis à relever ainsi que les ambitions du Département ont ainsi été élaborés, afin de constituer la feuille de route qui oriente les différentes actions de la collectivité. Les partenariats témoignent de la volonté du Département de mobiliser toutes les parties prenantes afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du Pas-de-Calais et de mobiliser de meilleures capacités de travail en réseau, d'expertise et d'innovation.

1. L'association Accueil Paysan Hauts-de-France

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Cette association représente un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire. Les adhérents cherchent à diversifier leurs activités agricoles en mettant en place une offre touristique, pédagogique et/ou sociale au sein de leurs exploitations, en relation avec tous les acteurs du développement local.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

Le volet du développement touristique s'inscrit dans le pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition du soutien au tourisme comme levier d'attractivité des territoires. L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité. La démarche de l'association « Accueil Paysan » répond, en de nombreux points, aux orientations de ce pacte : agro-tourisme, agriculture raisonnée, préservation de l'environnement. L'association compte actuellement 47 adhérents dans les

Hauts-de-France, dont 18 dans le Pas-de-Calais.

Par ses actions diversifiées, l'association Accueil Paysan se trouve à la croisée des deux autres pactes départementaux : de par ses activités qui peuvent également raisonner dans la politique éducation du Département, dans le cadre du partenariat éducatif départemental avec les collèges publics et sur les aspects relatifs au développement durable.

Les actions d'Accueil Paysan Hauts-de-France s'inscrivent dans l'Économie Sociale et Solidaire. La possibilité donnée aux accueillants et accueillis de faire vivre la diversité du monde agricole répond également aux attentes du Département. Elle contribue aussi à un développement touristique harmonieux et solidaire des territoires ainsi qu'à la diversification et l'originalité de l'offre pour les visiteurs.

3. Sollicitation pour l'année 2025

L'association souhaite poursuivre et consolider son plan d'action autour des axes suivants :

- agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité ;
- faire connaître le réseau Accueil Paysan ;
- poursuivre le développement des actions du réseau.

Le bilan joint en annexe 2 reprend l'activité du réseau sur l'année écoulée et notamment pour le territoire départemental :

- l'organisation de sessions de formation à destination des adhérents sur les thématiques de l'accueil pédagogique, l'accueil social, l'accueil des personnes à besoins spécifiques, le modèle économique d'une activité... ;
- l'accompagnement renforcé des adhérents dans leur communication : réalisation d'audits internes, réalisation et diffusion de portraits d'adhérents ;
- l'animation de deux Résidences d'artistes en 2024 chez les adhérents du Pas de Calais ;
- la participation aux évènements territoriaux (fête du parc naturel régional des caps et marais d'Opale, salon Marjolaine...) ;
- le développement du slow tourisme et de la mobilité douce : travailler à la définition et la mise en place de circuits vélo « Itinéraires Paysans » à partir des structures labélisées « accueil Paysan », en partenariat avec Pas de Calais Tourisme : création d'un parcours test.

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe 3 et à affecter le montant de la participation au financement de ses activités.

Compte tenu du bilan des actions 2024, des projets de l'association sur le développement de l'accueil des cyclotouristes, la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap notamment, ainsi que de son intégration au réseau des partenaires départementaux en faveur d'un tourisme durable et inclusif, la participation pour l'année 2025 est proposée à hauteur de 7 000 €.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la structure Accueil Paysan Hauts-de-France, la participation financière de 7 000 € au titre de l'année 2025, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe et selon les modalités reprises au présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2025, attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France joint en annexe n°1.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Impulsion Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques- Attractivité touristique	7 000,00	11 000,00	7 000,00	4 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY